

L'essentiel

L'assurance SécuriCOMPTE Vol garantit les préjudices subis en cas de perte ou vol des Moyens de Paiement rattachés à votre compte courant.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION	Toute personne physique, titulaire ou co-titulaire d'un compte bancaire au Crédit Agricole Des Savoie.
ÉVÈNEMENTS GARANTIS	Les événements garantis dans votre contrat sont : La Perte et le Vol des Biens Garantis.
ÂGE À L'ADHESION	Minimum 18 ans.
BÉNÉFICIAIRES	Titulaire et co-titulaire du compte sur lequel l'assurance SécuriCOMPTE Vol est souscrite.
BIENS GARANTIS	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de Paiement (chéquier, porte-monnaie électronique Monéo, carte bancaire) : utilisation frauduleuse en cas de perte ou vol ; • Clés et documents officiels : volés ou perdus avec les moyens de paiement assurés.
DURÉE DU CONTRAT	Les garanties sont acquises pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.



Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE	La déclaration du sinistre doit être faite par le(s) bénéficiaire(s) auprès de votre conseiller, dans les 90 jours qui suivent la date du sinistre.
INDEMNISATION	<p>Plafonds d'indemnisation SécuriCOMPTE Vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation frauduleuse des Chèques : maxi 3 850 € par sinistre et par an • Utilisation frauduleuse de la Carte Bancaire avec code : maxi 3 850 € / sinistre / an • Utilisation frauduleuse et rechargement frauduleux du Monéo : 100 € + 100 € / sinistre / an • Clés + remplacement des serrures : 610 € / sinistre / an • Papiers officiels avec le MP assurés : 310 € / sinistre / an • Plafond annuel toutes garanties confondues : 3 850 € / an
EXEMPLE DE DE PRISE EN CHARGE	<p>Vous vous faites voler par agression votre sac dans la rue. Vous vous retrouvez sans moyens de paiement, carte d'identité, clés ... et 300 € sont débités frauduleusement de votre compte avec la carte bancaire. Vous dépensez 120 € pour remplacer la serrure et les clés et 88 € pour le passeport. SécuriCOMPTE Vol vous indemnise 408 € : 300 €, débits frauduleux effectués avec sa carte bancaire, 120 €, frais de remplacement de la serrure et les nouvelles clés, 88 €, frais de remplacement de son passeport.</p>
EXCLUSIONS	Sont exclus les clés et documents volés ou perdus sans les moyens de paiement. <i>Pour connaître l'ensemble des exclusions, reportez-vous à la notice d'Information.</i>

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans la notice d'information.
Document non contractuel - Informations valables au 01/02/2013, susceptibles d'évolutions.

Vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- Ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.
 - Le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis.
- Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse Régionale, en respectant le délai légal de 30 jours calendaires.



Le bon sens a de l'avenir

Le contrat SécuriCOMPTE Vol est assuré par CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 65, rue La Boétie - 75008 PARIS